

**Signature de l'accord créant l'Office régional de coopération pour la jeunesse  
(Regional Youth Cooperation Office – RYCO)**



- **Cette nouvelle institution régionale a pour ambition d'organiser et de faciliter les échanges entre les jeunes de la région des Balkans**, afin de travailler à la réconciliation entre les sociétés, sur le modèle de l'OFAJ et dans l'esprit d'Erasmus. L'idée en a été lancée par les Premiers Ministres de Serbie et d'Albanie à Berlin en 2014 et précisée à Vienne en 2015 par un engagement des six pays des Balkans à créer cette institution.
- **La mission de l'Office est de soutenir toutes les activités susceptibles de promouvoir la réconciliation et un travail constructif de mémoire, la diversité et l'échange interculturel, la mobilité régionale**, la participation des citoyens et les valeurs démocratiques, dans le but de d'œuvrer en faveur de l'intégration régionale et du rapprochement avec l'Europe. Il entend aussi favoriser l'intégration sociale et l'employabilité des jeunes.
- **Les statuts ont été élaborés par un groupe de travail composé de représentants des administrations en charge de la jeunesse et de la société civile des six pays et encadré par l'OFAJ.** Ses activités couvrent quatre grands domaines :
  - La participation à la vie démocratique, notamment par le volontariat ;
  - L'enseignement, la science et la recherche, y compris l'éducation « informelle », en incluant les jeunes travailleurs et les jeunes entrepreneurs ;
  - La culture ;
  - Le sport.
- **L'Office a son siège à Tirana.** Il est dirigé par un conseil de Direction, où siègent des représentants des administrations et de la société civile ; il est administré par un Secrétaire général. Les Etats signataires contribuent pour au moins 50 % au budget, le reste provenant de

bailleurs internationaux. La Commission s'est engagée à soutenir financièrement l'Office pendant les trois premières années de son fonctionnement.

- **L'accord signé le 4 juillet 2016 à l'Elysée devra être ratifié par les Parlements.** Sans attendre cette ratification, les Etats devront entamer dès le lendemain de la signature la mise en route opérationnelle de l'Office.